

SMLH



SOCIÉTÉ DES MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR

SECTION DU VAL DE MARNE

Comité n° 1

Bry, Champigny, Joinville, Villiers,

Subventionné par les 4 communes

15 décembre 2021



CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ
LA LÉGION D'HONNEUR
UN ANCIEN CHEVALIER DE LA LÉGION

Bulletin n°41

Entraide et Légion d'Honneur

Cher(e)s Légionnaires, Cher(e)s Ami(e)s,

Vous m'avez élue Présidente lors de la dernière Assemblée Générale atypique du Comité en juin dernier et je vous en remercie ; j'espère pouvoir remplir au mieux ces fonctions.

Le monde continue d'être perturbé par la pandémie et les divers variants de la Covid, mais la vaccination a permis de lui porter un coup, sinon fatal pour l'instant, du moins évitant les plus graves complications.

Restons prudents, et usons toujours des gestes barrières dont l'efficacité a été amplement prouvée, mais ne soyons cependant pas démobilisés ou pessimistes, un repli sur soi n'apportera aucun bénéfice à nos vies.

Au sein de notre Comité, nous avons profité des quelques mois de « répit » pour reprendre bien modestement nos projets : conférence dans un collège en mars dernier, évoquée dans notre dernier bulletin et exposition itinérante « des Val-de-Marnais remarquables...des Légionnaires remarquables » qui a

pu être installée en septembre au Musée de la Résistance Nationale de Champigny. Mais, pour la 2^{ème} année consécutive, le traditionnel repas de fin d'année n'a pas pu avoir lieu, en raison des conditions sanitaires actuelles. Alors pour nous évader, outre des sujets historiques, nous vous proposons un petit tour dans l'archipel des Galapagos !



Dans quelques jours, nous ferons notre entrée dans une nouvelle année : **2022**, que je vous souhaite la meilleure possible, en tout cas pleine d'espoir pour l'avenir.

Bien à vous,
Dominique PÉRIGORD
Présidente du Comité 94/1

Prochaines dates à RETENIRselon l'état des mesures sanitaires...

- **Assemblée de la Section** le samedi 5 mars 2022 de 11 à 13h Salle Jean Cocteau à CRETEIL Centre ville.
- Sous réserve : **Ravivage de la Flamme** à l'Arc de Triomphe, **le vendredi 13 mai 2022 à 18h30.**
- **Assemblée du Comité : le samedi 21 mai 2022** sous réserve à Champigny
- **Assemblée Générale de la SMLH le 8 juin 2022 à LYON**
- **Gala de la Section : le 8 octobre 2022 à CRETEIL- Palais des Sports**

Société des Membres de la Légion d'Honneur

Comité n°1 –Dominique PÉRIGORD. 06.18.44.18.86 -perigorddodo@yahoo.fr

Conception et Réalisation du bulletin : Dominique Périgord - création 1995 Marcel Vézinat

La vie de notre Comité

Des Val-de-Marnais remarquables, des Légionnaires remarquables-

Vernissage de l'exposition au Musée National de la Résistance à Champigny- *Dominique Périgord*



Le mercredi 15 septembre 2021 à 18 h00 a eu lieu le vernissage de l'exposition itinérante « des Val-de-Marnais remarquables, des Légionnaires remarquables » au Musée de la Résistance Nationale à CHAMPIGNY, 40 quai Victor Hugo.

Cette exposition, -créée par la section SMLH94 pour le bicentenaire de la SMLH- a été organisée en partenariat avec la Mairie de Champigny et le Musée de la Résistance Nationale.



La Présidente du Musée, Madame Lucienne Nayet nous a reçus dans l'amphithéâtre



où avait lieu l'exposition et souhaités la bienvenue. Puis Monsieur André Kaspi, Président du Comité Scientifique de l'exposition, délégué par le Général Guillamo, Président de la Section(empêché) pour le représenter, a expliqué le but et la création de cette exposition...

Après quelques mots de François Messina, Vice-Pdt du Comité, le Maire de Champigny, Mr

Jeanne a évoqué la SMLH, les légionnaires remarquables et plus particulièrement Alain Mimoun et Denise Foucard, Campinois- cette dernière était d'ailleurs membre de notre comité-



Monsieur Jean-Daniel Amsler, Vice-Président du Conseil

départemental, en charge des anciens combattants, et délégué par Monsieur Capitanio empêché, a rappelé l'importance d'une telle exposition au regard de la jeunesse.

Il a salué la possibilité de travailler en coordination avec Mme Julienne, Inspectrice académique, présente.

Après une visite de l'exposition sous la direction de Monsieur Kaspi, Monsieur Thomas Fontaine, Directeur du Musée nous a convié à un pot de l'amitié dans le hall du Musée.

Environ 300 personnes ont pu visiter l'exposition, qui était notamment ouverte lors des Journées du Patrimoine.



Des Val-de-Marnais remarquables, une légionnaire remarquable : Rosine KERSULEC (1894-1985)

Le 13 mai 1983 à Champigny, Mme Juliette Contrari-Bois, résistante, Officier LH (sociétaire de notre comité, disparue en 2010) remettait la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur à Mme Rosine KERSULEC, 89 ans, en présence de son fils François lui-même Chevalier LH.

Rosine et François tenaient alors un café-tabac rue Jean Allemane, rendez-vous des « bretons campinois », bien nombreux, regroupés au sein de l'Amicale des Bretons de Champigny-Joinville, « le Pays Breton » sous la présidence de Jean Le Lagadec (qui fut également sociétaire du Comité, disparu en 2019), qui y tient ses conseils d'administration.

Rosine KERSULEC et son fils François étaient arrivés à Champigny en 1955, venant du Finistère.

Rosine, Marie, Louise TAUPIN y était née le 31/10/1894, à SCAËR, dans une famille d'agriculteurs avec 6 frères et sœurs.

En 1919, elle épouse Joseph Marie KERSULEC, boucher et tous deux s'installent comme bouchers à Scaër. Ils ont un fils, François né le 26 novembre 1921 à Scaër (29). Mais la guerre est passée par là et Joseph décède en 1923 des suites des blessures qu'il y a reçus.

Rosine fait front et tient seule son commerce.

La guerre éclate en 1939, et Rosine -qui a adhéré au Parti communiste dès 1936- fidèle à ses idéaux, fournit la résistance locale en vivres, papiers, machine à écrire.



Elle héberge également clandestinement des grands noms de la résistance communiste en mission : Venise Gosnat, Auguste Delaune, Jean-Marie Guyomarch, Robert Ballanger...

Sergent FFI, Rosine est dénoncée en 1943, arrêtée par la Gestapo et la milice et internée tout d'abord à Quimper, puis Rennes, Fresnes et finalement à la forteresse de Lauban en Basse Silesie, prison de prévention pour les « Nacht und Nebel » (Nuit et Brouillard), avant d'être déportée à Ravensbrück, camp de concentration « réservé » aux femmes le 14 octobre 1944, puis à Matthausen le 7 mars 1945- dont elle fut l'une des rares rescapées.

Titulaire de la Croix de Guerre à l'ordre de la Division et médaillée militaire en 1975, elle était nommée Chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 4 novembre 1982, au titre du ministère de la Guerre.

Rosine est décédée à Champigny en janvier 1985 à 91 ans.

Son fils François Louis Joseph, (aux cotés de sa mère sur l'image), militant communiste, avait quant à lui été condamné par contumace en octobre 1941 par la Cour d'Appel spéciale de Rennes à 15 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour pour « distribution de tracts communistes ». Il restera dans la clandestinité et la résistance jusqu'en 1944.

Il fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 25 février 1949, pris sur le rapport du Ministère de la Défense, en qualité de capitaine. Marié à Madeleine et père de trois garçons, il est décédé le 30 avril 1990 à Scaër - Finistère-

La petite fille de François, Cécile, toujours campinoise a souhaité rendre hommage à son arrière-grand-mère en nous confiant quelques informations sur celle-ci, qui ont été le point de départ de la rédaction de cet article.

Dominique Périgord

Sources :-*Courrier de la Grande Chancellerie LH adressé au fils de François Kersulec en janvier 2020*

-Articles et photos : *Les Nouvelles du Val-de-Marne du 13 mai 1983-*

Le Pays Breton mai 1983-

« 100 ans d'engagements communistes ».

La dépêche de Brest du 29/10/1941

Le Gala de la Section

Le 9 octobre 2021 a eu lieu le Gala annuel de la section, qui s'est tenu à Rungis, salle Sainte Geneviève. Marcel Vézinat, Dominique Périgord et Jacques Hascoët avec leurs conjoint (e) s respectifs y représentaient le Comité. Compte tenu de l'état sanitaire, la jauge de la salle avait été réduite, mais 90 personnes avaient été contentes de se retrouver après plus d'un an et demi sans se voir !!

Le Gala, organisé par le Comité 10 nouvellement présidée par Michaël de Saint Chéron, s'est déroulé sous la Présidence de Mme Sophie THIBAUT, Préfète du Val-de-Marne, de Monsieur Olivier CAPITANIO, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne et de Monsieur Bruno MARCILLAUD, Maire de Rungis.



Photo DP

Il est à noter que la Mairie de Rungis a prêté gracieusement sa salle et son parking souterrain, et pris également à sa charge les repas des « Grognards » et la Sacem de l'Harmonie Municipale.



photoDP

Les Grognards ont assuré une première prestation avec uniquement les personnalités et le Général Guillamo, au Monument aux Morts de Rungis, puis ont interprété 2 saynètes du « (Le) Souper imprévu ou le Chanoine de Milan » comédie en un acte, en prose, du citoyen Alexandre Duval, du 25 fructidor an IV. (11 septembre 1796).



Photos Dominique Wagnon



Dominique Wagnon



Dominique Wagnon

Histoire

Bonaparte et la fin de la République de Venise... par François Messina, Vice-Président du comité

En avril 1792, l'Assemblée législative française déclare la guerre à l'Autriche. Or Venise n'avait pas l'intention de se brouiller avec son puissant voisin, pas plus qu'elle ne tenait à mettre fin avec ses excellentes relations avec Paris. En vertu d'une convention entre Venise et l'Autriche, cette dernière était autorisée à emprunter une route du Tyrol au duché de Mantoue, aux mains de l'Empereur d'Autriche depuis 1708. De plus, le gouvernement vénitien se refuse de reconnaître la Convention, le nouveau régime issu de la Révolution. La décapitation de Louis XVI suscita une vive émotion à Venise. La Sérénissime souhaitait malgré tout vivre en bons termes avec la France, mais restait un adversaire irréductible de sa brutale mutation. Le ton se durcit en novembre 1795. Les troupes françaises remportaient une première victoire sur l'Autriche en Terre italienne. Mais la présence du futur roi Louis XVIII à Vérone fut le prétexte à la première escarmouche sérieuse entre Paris et Venise. Les Français réclamaient à Venise l'expulsion de Louis de Bourbon. Le procureur de Venise ne voulait pas céder aux injonctions des Français, mais le Sénat de Venise céda, par un vote, à la demande française. Louis de Bourbon fut donc contraint à un nouvel exil.

Le hasard voulut qu'au même moment le général *Napoléon Buonaparte*, dont les origines paternelles et maternelles étaient italiennes, prenait à Nice le commandement de l'armée d'Italie.

Première victoire de Bonaparte contre les Piémontais qui durent céder Nice et la Savoie à la France en 1796, puis ce fut Castiglione, Arcole et Rivoli contre les Autrichiens. Mais Venise voulait garder son indépendance, et ne voulait ni les Français, ni les Autrichiens. Une situation intenable d'autant que l'armée d'Italie forte de ses succès militaires progressait vers l'est sur le territoire de la République. Le massacre de quatre cents soldats français à Vérone en avril 1797 – *les Pâques véronaises* – fournit à Bonaparte prétexte à déclarer la guerre à la Sérénissime et à rayer celle-ci de la carte ! Après de nombreuses tergiversations entre le Doge, le Sénat et une partie de la population, Venise dut céder aux injonctions du général français et capituler en mai 1797.



Les soldats français sur la Place Saint-Marc en mai 1797

Puis, les promesses de Bonaparte envers Venise se sont évanouies à la signature du traité de Campo Formio le 17 octobre 1797 entre Français et Autrichiens. Les Vénitiens avaient cru en la pérennité d'un Etat vénitien plus moderne. Ils découvrirent avec stupeur que le général en chef avait livré à l'Autriche non seulement la Terre ferme, l'Istrie et la Dalmatie, mais la ville même de Venise. La Sérénissime avait été passée à la trappe et désormais tout espoir d'indépendance s'était évanoui. Les Autrichiens entrèrent à Venise en janvier 1798, après que les Français se furent livrés à des saccages et des rapines déshonorants. Butin de guerre, les chevaux de Saint-Marc iront à Paris ainsi que des centaines d'autres œuvres d'art.

En 1805, Napoléon fut proclamé roi d'Italie, et son beau-fils, Eugène de Beauharnais, vice-roi puis prince de Venise. Grâce à sa victoire à Austerlitz, il reprit Venise à l'Autriche. La présence française ne fut pas une réussite pour la cité, la politique antireligieuse entraîna la destruction d'un grand nombre des monastères et d'églises, et le blocus continental provoqua un appauvrissement généralisé.

Après l'abdication de Napoléon en 1814, Venise retourna à l'Autriche et les chevaux de Saint-Marc retrouvèrent leur place sur le fronton de la basilique.



Retour des chevaux de Saint-Marc par le peintre Chilone, 1815

Les Vénitiens, encore aujourd'hui, gardent au fond d'eux-mêmes une certaine inimitié envers l'Empereur des Français

Structure de l'Etat vénitien

1. Le **Doge** : élu à vie, d'abord par l'Assemblée du peuple, puis par les membres du Grand Conseil, selon une procédure complexe.
2. Le **Grand Conseil** : de mille à deux mille membres ; organe législatif composé de patriciens : il vote les lois et élit aux principales fonctions de la République.
3. Le **Petit Conseil** : le Doge et six conseillers ducaux (un pour chaque quartier). Il devient la « *Sérénissime Seigneurie* ».
4. Le **Collège** : 26 membres dont les membres du Petit Conseil. C'est le gouvernement de la République au quotidien.
5. Le **Sénat** : de 120 à 275 membres ; organe législatif et exécutif, compétences en politique étrangère, en économie et finances.
6. La **Quarantie** : quatre membres – magistrature judiciaire suprême.
7. Le **Conseil des Dix** : 10 membres, mais en séance plénière s'ajoute le Petit Conseil. Il juge les délits et crimes, et contrôle les instances gouvernementales.
8. Les **Inquisiteurs d'Etat** : trois membres dont deux chefs du Conseil des Dix et un conseiller ducal – tribunal suprême, il a compétence de toutes les affaires d'Etat. Il juge et condamne sans en référer au corps de tutelle.

Le Doge et les 9 procureurs* de Saint-Marc (patriciens de familles importantes distinguées par des services rendus) sont élus à vie.

Toutes les autres charges sont à durée limitée, de six mois à un an.

**Procurateur : magistrat en charge de certaines tâches éminentes par délégation.*

La Poste et l'Empire...par Marcel Vézinat, Président honoraire du Comité

1806 : l'armée s'éloigne de plus en plus de sa base et les victoires étendant d'autant plus le territoire national que ces conquêtes aux quatre coins de l'Europe, sont immédiatement transformées en départements français. L'Empire porte à 134 le nombre de ses départements, de l'Italie à la Hollande, de l'Espagne à l'Allemagne. Le dernier département ainsi créé est le département des Bouches-de-l'Ébre, avec le numéro 134. Officiellement ces annexions sont appelées « Départements réunis ». Plus tard, abandonnant cet euphémisme de bon aloi, et avec plus de réalisme, on parlera plutôt de départements « conquis ». La poste doit étendre ses structures et adapter ses tarifs à la réalité nationale. En 1806 deux nouveaux paliers sont ajoutés pour la **taxe des lettres** au-delà de 1200 kilomètres. Mais cette mesure se révèle très vite insuffisante pour faire face à l'**extension du Pays**. Le tarif 1810 illustre l'Empire au sommet de sa gloire avec des taxes prévues pour plus de 2 000 kilomètres, de quoi taxer une lettre pour un trajet du département des Bouches-de-Ébre à celui du Tibre, de Hambourg à Rome !

Au fil des victoires, le territoire français s'étend et les exigences de l'Empereur se font plus grandes. Pour acheminer les ordres de plus en plus loin, mais surtout de plus en plus vite, il faut innover. En réalité la solution, puisée dans un passé lointain, reprend le système institué par Vercingétorix, qui transmettait ses ordres par des messagers, à pieds, se relayant. Les postes de l'Empire nomment estafettes ces courriers et en attribue la paternité à Napoléon, à la différence du courrier extraordinaire, qui transporte lui-même le message jusqu'à destination, le système de l'**estafette** est tel que les postillons se transmettent les correspondances de relais en relais. Les chevaux mais aussi les hommes sont ainsi renouvelés à chaque poste, d'où un gain de temps considérable.

Le premier modèle de voitures de l'administration des Postes est la **malle-poste** de 1793. ce fourgon aussi inconfortable que lourd à manœuvrer, traverse la Révolution et l'Empire sans bénéficier de la moindre transformation. La France a bien d'autres priorités. Le retour de la paix et de Louis XVIII permet d'envisager quelques changements. Exilé plusieurs années en Angleterre le roi a pu en effet apprécier le confort britannique des véhicules. A sa demande le carrossier Grosjean conçoit un nouveau modèle de malle-poste désigné comme **modèle 1818**. bien suspendue sur ses quatre roues, cette voiture est tirée par quatre chevaux et peut transporter jusqu'à quatre voyageurs en plus des dépêches. Bénéficiant des derniers progrès, la malle-poste de 1818 permet d'améliorer sensiblement les délais d'acheminement des lettres : 47 heures au lieu de 86 pour Paris-Bordeaux.

Et Napoléon III, premier...sur les vignettes

Le Maréchal Pétain n'a pas l'exclusivité de l'émission de timbres à son effigie de son vivant.

Le pionnier, en la matière, c'est Louis Napoléon, neveu de Napoléon 1^{er}. Après son coup d'état, du 2 décembre 1851, visant à rétablir le suffrage universel, celui qui a été élu à la Présidence de la République, trois ans plus tôt, a besoin de soigner son image. Il donne alors pour instruction de faire imprimer des vignettes à sa gloire. Jusqu'alors depuis la naissance des timbres-postes d'usage courant en 1849, seule Cérès, divinité romaine de l'agriculture, avait eu droit à cet honneur ! Une première série de 25 centimes est éditée en septembre 1852. Le profil du prince-président y est légendé d'un **REPUB.FRANC**. Or, cette nouveauté paraît au moment de la proclamation de Napoléon III Empereur des Français !!! quelques semaines plus tard, tout est réparé : le même portrait refait surface, mais, avec, cette fois, la mention **EMPIRE.FRANC** !!

-0-0-0-

Pour rêver...

L'ARCHIPEL DES GALAPAGOS

Un voyage exceptionnel

J'ai eu la chance, en septembre 2021, de pouvoir partir en voyage en Equateur et terminer mon séjour aux Galapagos. Ce parcours m'a permis de sillonner la Cordillère des Andes, découvrir l'Amazonie équatorienne et ces fameuses îles.

Les îles Galapagos sont situées dans l'océan Pacifique à plus de 1.000 km des côtes de l'Equateur (à deux heures d'avion) et sur la ligne équatoriale. La superficie totale de l'archipel est de 8.000 km², pour environ 20.000 habitants.



Fou à pieds bleus



Crabe rouge



Iguane terrestre



Frégate mâle adulte



Iguane marin



Cactus endémiques des Galapagos



Pingouins des Galapagos (espèce endémique)



Pélican brun



Otarie à fourrure



Tortues géantes



Petit lézard de lave

Découvert en 1535 par des pirates, le premier colon s'y installa en 1807 ; personne ne voulait de ces massifs rocheux désertiques dépourvus d'eau douce (aujourd'hui l'eau douce est fournie par des stations de désalinisation de l'eau de mer). L'Equateur en prend possession en 1832 et installe sa première colonie sur l'île de Floreana. Charles Darwin s'y rend en 1835, et ses observations sur les espèces présentes sur l'archipel l'inspireront pour sa théorie de l'évolution. L'archipel est essentiellement d'origine volcanique. Les activités sismiques et volcaniques sont fréquentes encore aujourd'hui et parmi les plus actives du globe.

L'archipel est impacté par des courants océaniques dont celui de Humboldt (venant de l'Antarctique), et des alizés. Ils ont une action prépondérante sur son environnement. Cependant le phénomène climatique El Niño qui tend à réchauffer l'océan, perturbe l'écosystème, ce qui devient une menace pour la flore et la faune présentes aux Galapagos. Les courants froids maintiennent l'équilibre alimentaire de la faune marine et terrestre. De nombreuses espèces endémiques, malheureusement nombreuses, sont menacées. Par exemple, l'iguane marin est la seule espèce de la planète présente aux Galapagos. On y trouve également divers types de requins, raies, pingouins, iguanes terrestres, de nombreux oiseaux comme les fous à pieds bleus....

L'archipel des Galapagos est un lieu unique au monde, son écosystème et sa biodiversité font l'objet de toutes les attentions, mais les menaces existent et sont souvent causées par l'homme.

Quelles sont-elles ? :

Introduction par l'homme d'espèces invasives (plantes et animaux domestiques).

Développement du tourisme même si celui-ci contribue à l'économie locale et à la sauvegarde de l'environnement.

La croissance démographique malgré les restrictions de l'expansion urbanistique.

La pêche illégale surtout industrielle souvent par des bateaux d'origine asiatique.

C'est aujourd'hui l'administration du Parc National des Galapagos qui gère tous ces sujets et qui en a la responsabilité, pas toujours avec la meilleure efficacité et dans la meilleure des transparences...

Il faut rester optimiste car la mobilisation se fait plus forte pour la préservation de cet endroit fabuleux. Je vous invite vivement à y contribuer en allant sur place...

Texte et photos -François Messina, Vice-Président du Comité



L'océan Pacifique... pas tant que ça !



Paysage volcanique à couper le souffle

Quelques données :

L'archipel est composé de 19 îles, 42 îlots et des milliers de récifs. Seules quatre îles sont habitées.

La surface habitée et exploitée ne doit pas dépasser 3% de la surface totale soit 240 km².

Interdiction d'importer des animaux (vaches, moutons, chèvres, chiens, chats, ...)

Pour les touristes : interdiction de visiter les îles sans être accompagnés d'un guide officiel. Un droit d'entrée de 100\$ par touriste est demandé (bientôt porté à 200\$).

Toutes les îles ne se visitent pas, la présence humaine y est interdite. Certaines sont très éloignées et ainsi difficiles d'accès d'autant que l'océan est souvent agité et pas très pacifique !...

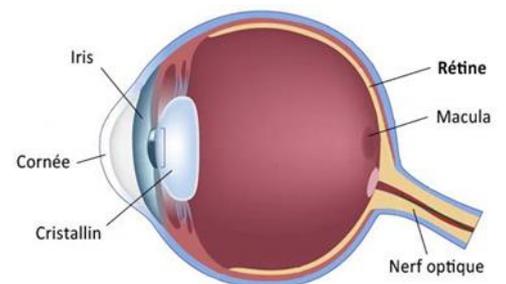
Pour se rendre sur l'archipel : vaccination COVID-19 obligatoire ainsi qu'un test PCR de moins de 72 heures et port du masque permanent. Toute la population locale a été vaccinée complètement grâce à M. Leonardo Di Caprio qui a fourni gracieusement les vaccins.

-0-0-0-

La rubrique médicale du Docteur Hascoët

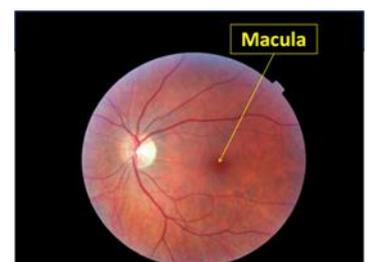
La Dégénérescence Maculaire Liée à L'âge ou DMLA

L'œil comporte plusieurs membranes dont la plus interne est la rétine. Elle contient des cellules spécialisées qui transforment les images qu'elle reçoit en signaux nerveux qui sont transmis dans un centre dédié à leur traitement situé à l'arrière du cerveau. Cette transmission se fait grâce au nerf optique.



La DMLA est une maladie qui touche un endroit particulier de la rétine appelée macula

La macula se trouve au centre de la rétine. Elle possède des cellules ultra spécialisées qui permettent de voir les détails les plus fins et les couleurs dans la partie centrale de la vision.



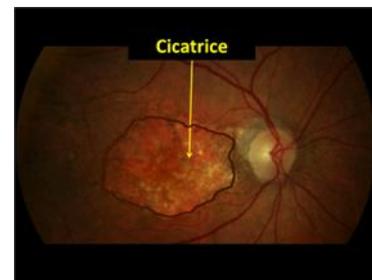
L'atteinte de cette macula va entraîner la diminution voire la perte totale de la vision centrale d'un ou des deux yeux. La personne ne devient pas aveugle car le reste de la rétine est fonctionnel, mais la lecture ou la conduite par exemple ne sont plus possibles. Par contre les autres gestes de la vie courante le sont.



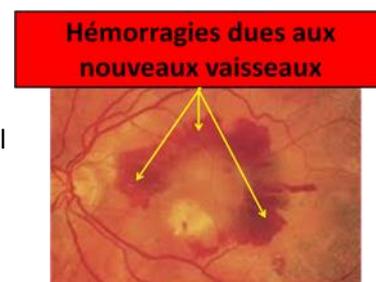
En fait il existe 2 types de DMLA.

- **L'une dite "sèche"** difficile à détecter précocement car elle présente peu de signes au départ et quand on la découvre au fond d'œil, il est souvent trop tard.

Elle apparaît alors sous la forme d'une cicatrice irréversible



- **L'autre dite "humide"** qui est plus visible au fond d'œil par un médecin ophtalmologiste car il y a une apparition de nouveaux vaisseaux. Or ces nouveaux vaisseaux sont fragiles et saignent facilement donc on repère les hémorragies. Mais on peut les découvrir plus précocement lors d'un fond d'œil suivi d'un examen plus approfondi "l'angiographie".



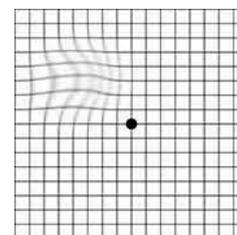
Les signes d'une DMLA

Pendant de nombreuses années, surtout dans les formes sèches, les personnes ne ressentent rien.

Il y a deux signes essentiels ;

- **La déformation des images** ou des lignes droites qui deviennent courbes.

C'est le test de la salle de bain. On ferme un œil puis l'autre et on regarde le carrelage. Si les carreaux sont déformés, il convient d'aller consulter rapidement.



- **La diminution de l'acuité visuelle.**

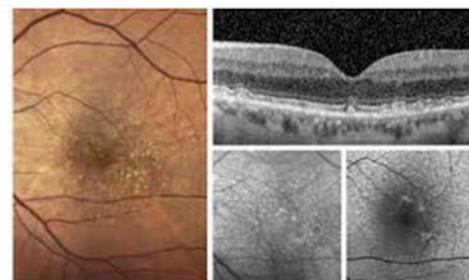
Les facteurs de risque : L'âge (elle peut commencer à 50 ans mais la fréquence augmente avec l'âge. 15% des personnes de plus de 80 ans présentent une DMLA grave), le tabac (+++), la génétique (certaines familles seraient plus atteintes que d'autres), l'exposition intensive au soleil sans lunettes filtrantes efficaces, l'obésité.

Les examens complémentaires

- Le fond d'œil bien sûr

- L'angiographie à la fluorescéine qui permet de visualiser les néo-vaisseaux. On injecte la fluorescéine dans une veine du bras et on fait des photos du fond d'œil.

- L'OCT (Optical Coherence Tomography). C'est une imagerie non invasive et sans contact qui utilise la réfraction de rayons lasers. Elle permet de faire des coupes très fines de l'œil et en particulier d'analyser la rétine pour mesurer son atteinte en profondeur. Elle est utilisée également pour le suivi de la maladie.



Le traitement

Malheureusement et pour l'instant on ne guérit pas de la maladie, mais on peut la stabiliser.

- Dans la forme sèche, il n'y a pas de traitement vraiment efficace.

- Dans la forme humide, on utilise une molécule de la famille des anti VEGF. Ce traitement est destiné à favoriser la cicatrisation des néo-vaisseaux et à éviter leur prolifération. Il se fait par injection du produit dans l'œil au niveau du vitré. Il se fait en ambulatoire, sous anesthésie locale. L'injection est peu douloureuse et dure quelques secondes. Trois injections à un mois d'intervalle sont nécessaires, mais souvent des injections complémentaires seront imposées par la surveillance.

En cas d'échec et dans certaines conditions des traitements complémentaires peuvent être proposés : laser ou photothérapie dynamique.

Conclusion: Consultez régulièrement votre ophtalmologiste.

-0-0-0-

Information du siège sur les cotisations

Suite à la résolution n°5 de l'AG nationale de Saint Germain en Laye de septembre 2021, **la cotisation des adhérents** est augmentée en 2022 ; **elle passe de 30€ à 40€ pour les sociétaires et de 15 à 20€ pour les membres associés.**

La cotisation de « membres à vie » est fixée à 20 fois le montant annuel de la catégorie de membres à laquelle ils appartiennent.

-0-0-0-

Vos interlocuteurs au Comité



De Gauche à droite : Gérard DUGUET, délégué de Joinville, Jacques HASCOET, Secrétaire et Trésorier, délégué pour Bry Dominique PÉRIGORD Présidente, et déléguée pour Champigny, François MESSINA, Vice-Président, Marcel VÉZINAT, Président Honoraire et délégué pour Villiers, Frédéric DUPUCH, Vice-Président n'avait pu participer à la photo.

Vos interlocuteurs au Comité :

La Présidente

Dominique PÉRIGORD

06.18 44 18 86

18 avenue Guynemer

94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Déléguée de Champigny

perigorddodo@yahoo.fr

le Président Honoraire

Marcel VEZINAT

0612338641

49 rue Jean Jaurès

94350 VILLIERS SUR MARNE

Délégué de Villiers

François MESSINA

Vice Président

06 14 25 52 02

Le Secrétaire Trésorier

Jacques HASCOËT

06 11 47 76 00

17 Av Georges Clémenceau

94360 BRY SUR MARNE

Déléguée de BRY

jacques.hascoet6@orange.fr

Frédéric DUPUCH

Vice-Président

06 80 38 41 71

Gérard DUGUET

01 42 83 76 41

6 rue Marcel Carné

94340 JOINVILLE LE PONT

Délégué de Joinville